ART. 2 N° 607

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

## DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - ( $N^{\circ}$ 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 607

présenté par M. Robiliard et Mme Carrey-Conte

#### **ARTICLE 2**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de délégué »

les mots:

« d'un mandat ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec les amendements portant sur le titre du chapitre et sur l'article 2.